



Amiante - Prévention

Construction - Travaux | Sécurité - Secourisme

Continue

Durée

7h

Tranche d'âge

18 à 25 ans

25 ans et +

Finalité

Attestation

Pratique en entreprise / Alternance

Non

Métier en pénurie / Fonction critique

Non



Saviez-vous que vous pouvez rencontrer des matériaux contenant de l'amiante tous les jours?

Vos interventions professionnelles dans le bâtiment ou en maintenance industrielle sont susceptibles de vous exposer à l'inhalation de fibres d'amiante. Cela peut vous exposer à de graves maladies pulmonaires qui peuvent se déclarer très longtemps après l'exposition... Il est impératif de vous protéger.

Cette formation continue vous apprendra les techniques pour vous prévenir de l'exposition à l'amiante.

Préalablement à toute activité au cours de laquelle les travailleurs sont exposés dans leur travail à l'amiante, ces derniers doivent recevoir des informations adéquates concernant les risques éventuels pour la santé et les précautions à prendre face à l'amiante.

En effet, l'Arrêté Royal du 16 mars 2006 et sa modification du 27 mars 2007 relatifs à la protection de la santé des travailleurs contre les risques dus à l'amiante prévoient le suivi d'une formation de 8 h, obligatoire pour tous les travailleurs susceptibles d'être exposés à ces risques, même de façon inconsciente ou accidentelle.

Programme

Le contenu de la formation fournit aux travailleurs les connaissances et les compétences nécessaires en matière de prévention et de sécurité, notamment en ce qui concerne :

- les propriétés de l'amiante et les risques pour la santé en cas d'exposition à l'amiante, y compris l'effet synergique de fumer
- les types de produits ou matériaux susceptibles de contenir de l'amiante et leur utilisation dans les installations et bâtiments
- les opérations pouvant entraîner une exposition à l'amiante et l'importance des contrôles préventifs pour minimiser l'exposition
- les exigences en matière de surveillance de la santé
- les pratiques professionnelles sûres et la technique de mesures
- le port et l'utilisation d'équipements de protection individuelle, y compris le rôle, le choix, les limites, la bonne utilisation et les connaissances pratiques relatives à l'utilisation d'appareils respiratoires
- les procédures d'urgence, y compris les premiers secours sur le chantier
- les procédures de décontamination
- l'élimination des déchets



Les Isnes - G2

Rue Saucin, 70 5032 Gembloux (Les Isnes)

081 72 84 05

Secrétariat :

Du lundi au jeudi : de 8h à 17h

Le vendredi : de 8h à 16h

/

centre.gembloux@ifapme.be

Type d'inscription

Formulaire d'inscription

Bon à savoir

Possibilités de paiement : par virement, avec des chèques formation, en espèce

Plus d'informations sur : www.formatpme.be (<http://formatpme.be/>)

Pour toute demande de renseignements, nous vous invitons à contacter le secrétariat du Centre IFAPME de Gembloux par téléphone au 081/728 405